

Domaine Sciences et Technologies

Licence Physique, Chimie
Licence Sciences Pour l'Ingénieur

Site de formation

Université Gustave Eiffel

Boulevard Descartes - Champs-sur-Marne - 77454 Marne La Vallée cedex 2

<https://www.univ-gustave-eiffel.fr/>

Contact

Service Scolarité - Bureau des Transferts et Inscriptions

(Inscriptions administratives)

Bâtiment Copernic – RDC

Tél. : 01 60 95 74 71 / 47

Email : scolarite@univ-eiffel.fr

IFSA - Département de Sciences et Technologies

Licence Mention Physique, Chimie (suivi pédagogique)

Bâtiment C Ader – Bureau 118

Tél. : 01 60 95 72 03

Email : elisabete.pires@univ-eiffel.fr

Retrouvez toutes les informations sur le statut cumulatif et les inscriptions administratives sur le site de l'Université Gustave Eiffel

<https://www.univ-gustave-eiffel.fr/la-formation/candidatures-et-inscriptions/inscription-administrative>

Le statut cumulatif

Inscription administrative

Votre établissement transmet à la scolarité de l'Université Gustave Eiffel la liste des élèves souhaitant s'inscrire en tant qu'étudiant-e sous le statut cumulatif en Licence Physique, Chimie ou Sciences pour l'Ingénieur.

Par la suite, vous recevrez un lien pour pouvoir vous inscrire administrativement.

Commission de validation

Une commission mixte, composée de représentants de l'Université et de votre établissement, décide, en juillet, de l'octroi des crédits du parcours de la Licence Physique, Chimie et Licence Sciences Pour l'Ingénieur.

Les décisions sont prises selon les modalités suivantes :

- Pour un-e étudiant-e de Première année : l'admission en seconde année de Classe Préparatoire aux Grandes Ecoles donne automatiquement la validation du L1 avec attribution des 60 ECTS correspondants ;
- Pour un-e étudiant-e de Seconde année : l'admissibilité au concours CCINP ou équivalent donne automatiquement la validation du L2 et attribution des 60 ECTS correspondants.

INTEGRATION AU SEIN DE L'UNIVERSITE

- Pour tout-e étudiant-e souhaitant intégrer l'Université après leur classe préparatoire, il est nécessaire de suivre la procédure indiquée sur l'attestation fournie en fin d'année.
- La poursuite en Licence se fait après avis du responsable de formation et dans la limite des capacités d'accueil de la formation.
- Les étudiants souhaitant se réorienter en L1 doivent candidater sur Parcoursup. L'inscription en L1 pour les étudiants ayant échoué en première année de CPGE n'est pas de droit. De même l'inscription en L2 pour les étudiants ayant échoué au concours CCINP n'est pas de droit.
- Un contrat pédagogique pourra être édité par le responsable de formation afin de reprendre tout ou partie des ECTS validé en classe préparatoire.

La Licence

La Licence est une formation en trois ans.

La Licence de Sciences et Technologies comporte plusieurs mentions, parmi lesquelles :

Physique, Chimie (PC) :

- 4 parcours disciplinaires en 3^{ème} année (cf. schéma)
 - Chimie et Applications (CA)
 - Physique et Applications (PA)
 - Electronique, Energie Electrique et Automatique (3EA)
 - Mécanique (Méca)
- 1 parcours visant à la préparation du CAPES de Physique-Chimie
 - Enseignement 2nd degré (PC E2D)
- 1 parcours sélectif à partir de la deuxième année*
 - Sciences Physiques Anglais (SPA)

* Ce parcours se différencie par des activités de préparation aux Admissions sur titres (AST) en école d'ingénieur et par des cours d'anglais avancés.

Sciences Pour l'Ingénieur (SPI) :

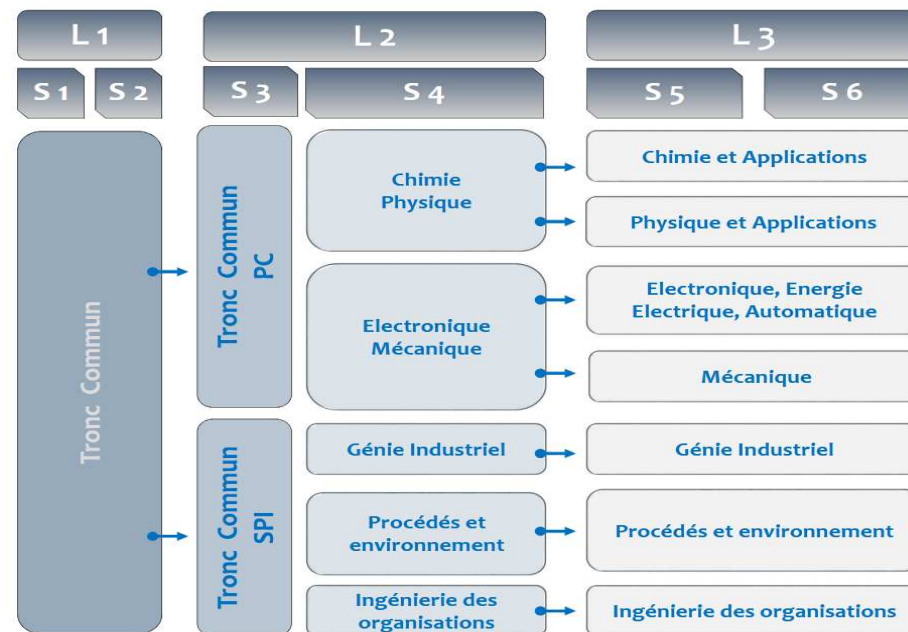
- 3 parcours (différenciés dès le 4^{ème} semestre)
 - Génie Industriel (GI)
 - Procédés et Environnement (PE)
 - Ingénierie des Organisations (IO)

L 1 : la première année des mentions PC et SPI est totalement commune.

Pour toute description détaillée

<http://www.u-pem.fr/formations/loffre-de-formations/licences-generales/>

Schéma des études – Mention PC - SPI



Poursuite d'études

